

COMMUNE
MAIRÉ

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 mars 2025, s'est réuni le 07 mars 2025, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 20h30 à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE.

Nombres de conseillers

en exercice : 08

présents : 06

votants : 06

PRÉSENTS : M. Thierry TRIPHOSE, Mme Nathalie COX, M. Bernard CLÉMENT, M. Bertrand CALMARD, M. Joël TISSOT, M Manuel MARONNEAU.

ABSENT (S) Excusé (s) : Mme Catherine BIET-ROBIN, M. Jacky COMTE

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie COX.

Délibération n° 2025-03-07

APPROBATION DU COMPE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le code général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le courrier adressé au comptable en date du 04 juillet 2024 portant sur l'adoption du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Mairé ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux disposition législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

EXECUTION BUDGET année N

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L EXERCICE	section fonctionnement	129 100,68 €	195 202,89 €
	section investissement	166 014,89 €	173 999,06 €
REPORT EXERCICE N-1	report fonctionnement(002)		136190,93
	report investissement(001)	8820,19	
Total		303 935,76 €	505 392,88 €
RESULTAT (A1)		201 457,12 €	

(si A1 est négatif=déficit année en cours)

RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1	section fonctionnement		
	section investissement	50 000,00 €	98 500,00 €
	Total restes à réaliser		48 500,00 €
RESULTAT CUMULE	section fonctionnement	129 100,68 €	331 393,82 €
	section investissement	224 835,08 €	272 499,06 €
	Total	353 935,76 €	603 892,88 €
	RESULTAT (A2)	249 957,12 €	

Délibération n°2025-03-08

APPROBATION DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

→ Approuve l'affectation des résultat 2024 suivant :

	résultat CA N-1	virement à section fonct	résultat exercice N		restes à réaliser exercice N	soldes restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
	001 002						
INVEST	-8 820,19 €		7 984,17 €	D R	0,00 € 48 500,00 €	48 500,00 €	47 663,98 €
FONCT	136 190,93 €		66 102,21 €				202 293,14 €

EXCÉDENT CUMULE AU 31/12/N		202 293,14 €
Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (c/1068)		60 000,00 €
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		142 293,14 €
total affecté au compte 1068:		60 000,00 €
Déficit global cumulé au 31/12/N déficit à reporter (ligne 002)		

XC

BUDGET année N+1

	DEPENSES	RECETTES
INVEST(c/001)	-836,02 €	
INVEST(c/1068)		60 000,00 €
FONCT(c/002)		142 293,14 €

Délibération n°2025-03-09

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE 2025

Monsieur le Maire rappelle l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

En l'occurrence, l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD à 100 % sur notre commune).

Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

En 2025, le coefficient index ingénierie est de 1,5770 La population totale en 2025 est de : 177 habitants.

Le montant de la redevance pour la commune s'élève donc à 241 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution électricité.

Délibération n° 2025-03-10

DEVIS MACONNERIE MAIRIE (ANCIEN LOGEMENT)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre des projets d'investissements pour 2025, des travaux concernant la Mairie (ancien logement). Ainsi, il est demandé de se prononcer sur les candidatures proposées pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- retient le devis de l'entreprise EURL Sébastien VÉDIER, sise à Availles-en Châtellerault Allée de la Marchandière, de 6 485,36 € HT concernant les travaux de maçonnerie de la Mairie (ancien logement).

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis.

Délibération n° 2025-03-11

DEVIS PLACO MAIRIE (ANCIEN LOGEMENT)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre des projets d'investissements pour 2025, des travaux concernant la Mairie (ancien logement). Ainsi, il est demandé de se prononcer sur les candidatures proposées pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- retient le devis de l'entreprise SARL SIMON, sise à Leigné-les-Bois 28 rue des Blinières, de 11 400,45 € HT concernant les travaux de placo de la Mairie (ancien logement).

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis.

Délibération n° 2025-03-12

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ADMR DE PLEUMARTIN

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la Présidente de l'association ADMR de Pleumartin, qui sollicite pour l'année 2025 une subvention de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité une subvention de 100€ pour l'association ADMR de Pleumartin.

Délibération n° 2025-03-13

OPPOSITION A LA MODIFICATION DE LA DESSERTE TGV DE CHÂTELLERAULT

La SNCF vient d'informer l'association « Châtellerault, notre gare, notre avenir », qu'elle réfléchissait à une éventuelle modification de la desserte TGV entre Poitiers-Châtellerault-Saint-Pierre-des-Corps et Paris pour répondre à un afflux croissant de voyageurs sur les trains du matin, notamment au départ de l'agglomération tourangelle.

Le scénario sur lequel elle travaille conduirait à la suppression du second TGV qui part de Poitiers, qui s'arrête actuellement en gare de Châtellerault à 7h42 pour une arrivée à Paris à 9h36.

Ce choix permettrait à SNCF d'utiliser une rame pour renforcer le TGV de 6h47 et l'autre pour créer une nouvelle desserte au départ de Tours vers 8h00.

Cette proposition de SNCF qui se traduirait par une réduction de la desserte TGV de la gare de Châtellerault aurait pour conséquence de la rendre moins attractive.

L'association ne nie pas l'augmentation de la fréquentation, mais considère que les choix de la SNCF ne peuvent se faire en privilégiant un territoire au détriment d'un autre, et doivent être en adéquation avec les enjeux environnementaux, le train étant l'un des modes de transport le moins émetteur de CO².

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le refus du scénario et inciter la SNCF à investir pour répondre aux besoins de mobilité des habitants de nos territoires.

Point de situation :

Bulletin municipal : Monsieur le Maire fait un point concernant la mise en page du bulletin municipal, et remercie Madame COX pour son travail.

La Petite Guerche : Monsieur le Maire informe que les dépenses engagées liées aux travaux et à l'ameublement s'élèvent actuellement à 90 858,00 €.

Bus scolaire : Monsieur le Maire informe qu'il demande la réouverture d'un arrêt de bus à la Petite Guerche.

Questions et informations diverses :

Commission des finances : Monsieur le Maire rappelle que la réunion de la commission des finances aura lieu le lundi 10 mars à 18 heures.

PLUi : Monsieur le Maire informe que la mise en œuvre du PLUi continue.

Monsieur CALMARD : Fait un point sur le ramassage des poubelles qui cause problème.

Monsieur TISSOT : Exprime sa grande satisfaction concernant la numérotation, car il n'y a plus de souci de livraison.

Monsieur CALMARD : Demande des renseignements concernant l'avancement du pylône,
Monsieur le Maire informe que TDF a acheté le terrain destiné au pylône, cependant, aucune date de début des travaux n'est encore fixée.

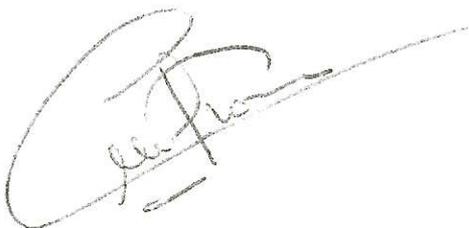
Monsieur CALMARD : Demande où en est le terrain concernant la bâche incendie de Montant.
Monsieur le Maire répond que la bâche à incendie est arrivée, que les travaux de terrassement vont être faits au mois de mai.

Monsieur CALMARD : Demande si la plaque d'égout qui se trouve à la Petite Guerche va être réparée ?

Monsieur le Maire répond qu'il va faire le nécessaire.

Fin de séance 21h50

Le Maire,
Thierry TRIPHOSE



Secrétaire de séance
Nathalie COX

